



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 24 avril 2017** à compter de **19h**.

À laquelle sont présents :

- Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
- Monsieur Claude Richer, conseiller
- Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
- Monsieur Rosaire Payant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont absents :

- Monsieur Pierre Charbonneau, conseiller
- Monsieur François Turcot, conseiller

Sont également présentes :

- Madame Diane Soucy, greffière
- Madame Nancy Corriveau, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance – Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l’ordre du jour

2. SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION

- 2.1 Adoption - Règlement #V650-2017-00 relatif aux installations septiques

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. CONSEIL

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié à chaque membre du Conseil municipal dans les délais légaux, tel que requis par la *Loi sur les cités et villes*.

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

17-04-0189

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION

17-04-0190

2.1. ADOPTION - RÈGLEMENT #V650-2017-00 RELATIF AUX INSTALLATIONS SEPTIQUES

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 18 avril 2017 en référence au règlement portant le numéro V 650-2017-00, lequel abroge et remplace le règlement # V 644-2016-00;

ATTENDU que la demande de dispense de lecture du présent règlement numéro V 650-2017-00 a été acceptée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU la lecture par la greffière des modifications apportées aux articles 13.1 et 16 dudit règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le règlement # V 650-2017-00 relatif aux installations septiques, soit adopté, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

17-04-0191

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 19h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

Mme Diane Soucy, OMA
Greffière

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE LUNDI, 24 AVRIL 2017
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2017 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 25 avril 2017.

**Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse**